



**FAQ**  
**Appel à projets IBB**  
**INTÉGRATEURS BIOTHÉRAPIE-BIOPRODUCTION**

## **FAQ appel à projets : Intégrateurs Biothérapie-Bioproduction – IBB**

### **Est-ce que les CDMO mentionnées dans le cahier des charges doivent être partenaires au titre de membre du projet ?**

Il est souhaitable d'avoir des liens avec des CDMO afin que les expertises proposées dans les intégrateurs soient au plus proche de la réalité industrielle et aussi pour accélérer l'arrivée des produits développés (biothérapies ou technologies de production) chez des industriels. Toutefois, nous n'attendons pas qu'une CDMO soit partenaire du projet en tant que co-contractant dans un consortium.

### **Est-ce que les intégrateurs industriels ont vocation à être économiquement autonome ?**

Le label ne vise pas à identifier des plateformes et centres d'expertises qui visent à atteindre un équilibre économique, toutefois, il est souhaitable de démontrer la soutenabilité économique du projet, à travers des contrats de recherche et développement, des contrats de services et le soutien des tutelles.

### **Le dossier ne permet pas d'y joindre des courriers de soutien de laboratoires de recherche ou d'industriel, est-il possible de les transmettre pour ajouter ces documents au dossier ?**

Oui, pour cela vous pouvez utiliser l'adresse mail générique [ibb@anr.fr](mailto:ibb@anr.fr) en spécifiant bien dans l'objet du message le nom du projet concerné.

Également, un espace « Document complémentaire » permet maintenant de déposer ce document sur le site de soumission. Ce document n'est pas obligatoire.